

orateurs qui ont pris part à la discussion. Si cela les intéresse, nos lecteurs peuvent consulter le compte-rendu du petit *Moniteur* à un sou. Voilà le vrai compte-rendu, le compte-rendu sacro-saint hors duquel il n'y a point de salut !

Nous nous bornerons à quelques observations qui nous sont suggérées par cette lecture.

Et tout d'abord, remarquons combien nous perdons peu à peu le respect de toutes choses : Tandis que les peuples du paganisme, à l'époque la plus désolante de leur histoire, conservaient encore le culte des morts et s'inclinaient devant les tombes placées le long de leurs voies publiques ; tandis que les tribus sauvages que le doigt de la civilisation chrétienne n'a pas encore touchées, entourent leurs tombeaux d'un religieux respect, nous voyons l'édilité de la capitale du monde civilisé ne pas hésiter devant la violation des sépultures, pour tracer un nouveau boulevard et proposer pour ainsi dire la destruction de tous les cimetières de la grande cité. Oui, qu'on ne se'y trompe pas, ce que l'on veut, c'est la réalisation d'un projet déjà longtemps conçu, c'est le transfert à 25 kilomètres de Paris, à St-Mery, de la métropole parisienne.

Après avoir interdit la sépulture dans les églises, on veut chasser les morts de nos villes, comme si leur souvenir fut devenu une leçon trop sévère pour les vivants.

Les générations ne pourront plus alors aller demander quelques grandes pensées aux tombes de ces hommes illustres semées sur tous les points de la capitale : à ces tombes sur lesquelles on ne peut déposer une couronne sans encourir l'intervention d'un sergent de ville !

Après avoir essayé de détruire en nous tout sentiment du bien, du vrai, du beau, une certaine école voudrait-elle essayer d'effacer aussi de nos cœurs le culte des morts et le sentiment du devoir qui y reste attaché ? Alors, le complet asservissement de la pensée serait proche et nous serions tombés plus bas que les Romains du Césarisme !

En même temps que la question de convenance, se présente la question de droit. Les tombes qui vont être expropriées ont été acquises pour la plupart à perpétuité et chèrement payées. Ceux qui croyaient avoir ainsi assuré le repos de la dépouille mortelle de leurs parents, de leurs amis, vont voir ces restes précieux poursuivis de cimetières en cimetières par des tracés de boulevards ou d'aqueducs et l'activité du trop puissant baron de la Seine ne laissera même plus la tranquillité aux morts !

D'où suit, dit l'*Union*, que la perpétuité n'est plus la permanence ; que la dépouille à laquelle on promet le repos des siècles est exposée aux exils et aux exportations ; que, au gré d'une seule des deux parties contractantes, l'expropriation de l'autre est libre ; qu'il suffit d'un caprice municipal pour ravir aux morts l'asile où ils avaient couru conquérir une paix inviolable ; et que la propriété des tombeaux n'est plus une propriété !

On comprend facilement l'émotion causée à Paris et par toute la France par la mutilation dont sont menacés les cimetières parisiens et par la perspective de voir, dans un temps plus ou moins prochain, rejeter loin de nos grandes villes les tombeaux de ceux qui nous furent chers.

Le Corps législatif a bien fait de prendre sa part de cette émotion. L'ordre du jour sur les interpellations, demandé par le gouvernement, a été accepté à une majorité de trois voix seulement. C'est une véritable défaite pour M. Haussmann.

ALFRED DORMEUIL.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du *Journal de Roubaix*

Paris, 29 janvier.

Savez-vous quel est le bruit politique du jour ? C'est celui de l'arrivée à Paris d'une dépêche du gouvernement prussien que M. de Goltz aurait ce matin même communiquée à M. de Moustier. Ce serait la réponse de la Prusse aux questions posées par la France au sujet de ses armements et préparatifs de guerre dans les environs de notre frontière. Cette réponse est-elle satisfaisante, ne l'est-elle pas ? Nous n'en savons absolument rien, et il est probable qu'on ne nous le fera pas savoir immédiatement. La suite nous l'apprendra. Pourtant, il faut dire dès à présent que ces demandes d'explications sur des armements, de quelque part qu'elles viennent, ne nous présagent rien de bon. Nous savons de quoi la Prusse est capable sous ce rapport ; et l'on n'a pas oublié

les perfidies de sa politique à l'égard de l'Autriche avant la guerre des sept jours.

Il est vrai que le bruit que je vous signale ne doit être accueilli que sous toutes réserves.

L'événement financier de la journée est l'émission de l'emprunt hongrois accueillie avec faveur par le public. Une partie relativement considérable de l'emprunt est convertie par les souscriptions envoyées des départements. Les sympathies politiques pour l'Autriche et la Hongrie ont aidé à ce premier résultat.

L'Empereur a visité la Sorbonne : M. Pasteur, le chimiste, a publié à ce sujet dans le *Moniteur* un article dont je citerai ce passage : « Une question vitale s'agite prochainement, il faut l'espérer, devant les chambres et l'opinion publique, celle de la nécessité de voter plus dignement les établissements d'enseignement supérieur et de fonder des institutions capables de développer et de soutenir l'esprit d'invention dans notre pays. Le temps est venu d'affranchir les sciences et particulièrement les sciences expérimentales des misères qui entravent leur essor. La supériorité scientifique de la France y est engagée. » Voilà qui est bien dit et nous serions heureux de voir consacrer au développement des sciences les millions dépensés pour la fabrication des chasse-pois ou la confection de nouveaux uniformes.

Ce soir, on fête dans les lycées la Saint-Charlemagne. Les collégiens goûteront du gibier abattu à Compiègne pendant les deux journées du séjour de l'Empereur ; le reste doit être distribué à des établissements de bienfaisance.

CH. CAHOT.

Paris, 29 janvier.

Comme nouvelles politiques, le butin de la journée est des plus minces : il est question du remplacement du baron de Budberg, ambassadeur de Russie à Paris, par le général Schomaloff. M. de Budberg irait remplacer le prince Gorchakoff. Il nous est impossible de dire jusqu'à quel point cette mutation serait avantageuse pour les bons rapports de la France et de la Russie.

En Italie, on s'attend à ce que, grâce à l'alliance des diverses fractions de l'opposition, M. Ratazzi revienne prochainement au pouvoir. Il ne faut pas oublier que M. Ratazzi a exprimé le regret que le cabinet de Florence n'ait pas, à la nouvelle de l'intervention française, envoyé une armée à Rome.

Le prince Humbert n'ayant trouvé, ni en Allemagne ni ailleurs dans ses voyages, une fiancée de son choix, serait résolu d'épouser sa cousine, fille de la duchesse de Gènes.

Ce n'est pas seulement en France, c'est aussi sur toutes les places de l'Europe qu'a été émis l'emprunt hongrois. D'après les nouvelles reçues ce matin, la moitié de la souscription était déjà couverte. Ce qu'il y a de curieux, c'est que dans l'Allemagne du Sud et du Nord, de nombreux souscripteurs ont voulu affirmer leurs sympathies pour la Hongrie ; c'est une façon de protester contre l'hégémonie prussienne.

Voici comment débute ce soir la revue hebdomadaire du petit *Moniteur* : « Il y a lieu de constater actuellement dans l'attitude générale des puissances de l'Europe un ensemble de dispositions conciliantes et de symptômes pacifiques. » Pourvu que cela dure.

M. Michel Chevalier est le seul sénateur qui ait voté contre la loi militaire. Ce vote de l'ancien St-Simonien n'a pas besoin d'être expliqué.

Le petit *Moniteur* ne reproduit pas les débats du Sénat ; il se borne à annoncer ce soir le vote de la loi.

Une malice de la *France* de ce soir : « Comme le compte-rendu anticipé n'est pas interdit, nous croyons pouvoir annoncer que la discussion de la loi sur la presse a commencé aujourd'hui au Corps législatif.

« Nous pouvons ajouter que M. Pinard parlera probablement vendredi. »

Le jugement rendu samedi par la 6^e chambre remplace les journaux à peu près sous le régime antérieur au décret du 24 novembre au moins en ce qui concerne la critique des débats parlementaires.

Messieurs les députés ont reçu de M. de Persigny une lettre sur la presse ; c'est probablement la même qui a été publiée dans les journaux.

Les directeurs des journaux politiques de Paris se sont réunis ce matin dans les bureaux du *Siccle* pour aviser aux intérêts communs.

Il y a eu hier très brillante réception au ministère de l'intérieur. — Ce soir, il y a soirée dansante au ministère des affaires étrangères.

On fait courir des bruits différents à propos d'un duel entre le prince Joachim Murat et le marquis de Galliffet.

CH. CAHOT.

Echos parlementaires.

Paris, 29 janvier.

Ce n'est pas pénétrer sur le terrain interdit du compte-rendu de constater les chiffres du vote d'hier au Corps législatif sur la question des cimetières. Il y a eu pour l'ordre du jour une majorité de trois

voix, mais 54 députés ont évité de prendre part au vote, et la plupart d'entre eux votent d'ordinaire avec la majorité. Si M. Haussmann ne comprend pas ce qu'un tel vote signifie, c'est qu'il ne le voudra pas, car il est assez clair.

Hier a été distribué aux députés le rapport déposé la veille par M. Nogent St-Laurent sur le projet de loi relatif à la presse ; il est intitulé : Deuxième rapport supplémentaire. Il traite des amendements relatifs aux comptes-rendus des Chambres par les journaux. La commission conclut au rejet des amendements présentés 1^o par MM. de Janze, Olivier et Maurice Richard, 2^o par M. Darimon.

Le Français, né malin, trouve moyen de plaisanter à propos de tout, même à propos de cimetières. Ainsi hier, dans la salle des conférences, au milieu d'une conversation sur le projet du nouveau cimetière à Méry, un honorable député égaré lança ce mot : fausse nouvelle ! (fusse nouvelle.)

Un calembourg par à peu près que l'on prête à M. Ernest Picard et qui plus vraisemblablement appartient à un député voisin du Rhin : M. Genteur, commissaire du gouvernement avait tracé à propos des voies qui doivent traverser le cimetière Montmartre, un tableau charmant des embellissements du quartier ; un membre s'écria : C'est en Genteur (pour enchanteur.)

Que voulez-vous ? puisque nous craignons de nous compromettre en analysant les débats des séances, il faut bien que nous nous rattrapions sur quelque chose.

A la seconde séance, le Sénat a voté la loi militaire ; il a jugé qu'une plus longue discussion serait inutile et la loi pourra être promulguée cette semaine.

Plusieurs journaux ont répété que le roi de Danemark avait envoyé la croix de commandeur de l'ordre de Danebrog à MM. Piccioni, le Tillancourt, Goerg et Morin (de la Drôme) en remerciement des sympathies pour la cause danoise manifestées par ces députés dans un amendement présenté en 1860. Ces journaux ont omis le nom de M. Haetjens qui s'était associé à l'acte de ses quatre collègues.

M. Haetjens a épousé une fille du maréchal Magnan, ce qui ne l'a pas empêché de voter contre la loi militaire, ainsi que son voisin à la Chambre, M. Morin (de la Drôme).

Ces deux honorables députés font partie de la majorité paisible, calme, tolérante, qui désire s'éclairer, qui n'interrompt pas les orateurs, ne réclame pas avec des cris répétés la clôture, quand une discussion n'est pas épuisée, et qui, tout en votant selon qu'elle croit devoir voter, trouve juste que d'autres ne partagent pas ses opinions. MM. Haetjens et Morin, sans être des orateurs de premier ordre, prennent quelquefois la parole avec succès.

Le premier, jeune encore — il a 45 ans environ — est élève de l'École centrale ; il s'est occupé de travaux publics, de constructions de maisons à Paris, et il a gagné ainsi une fortune importante qu'il améliore encore chaque jour. Elu par le département de la Sarthe, il a contribué de ses deniers avec ses collègues à doter le département d'un chemin de fer local qui ne tardera pas à être livré à la circulation.

M. Haetjens, de taille moyenne, avec une chevelure tenue courte et d'un brun foncé, avec la moustache de même nuance, possède une voix un peu sombre ; et quand il est à la tribune ou bien il met sa main à la bouche ce qui ne rend pas sa parole plus claire, ou bien, pour occuper sa main droite, il déplace incessamment le nœud de sa cravate. Son style est clair, simple ; il ne vise pas à l'effet et ne fait appel qu'au bon sens de ses auditeurs. Ce sont les questions économiques qui préoccupent surtout M. Haetjens ; il a fait sa spécialité de la réduction du prix des transports sur les chemins de fer, et il est toujours écouté avec intérêt quand il traite ces questions qu'il connaît bien. On n'en pourrait dire autant des questions agricoles au sujet desquelles il a émis parfois d'étranges hérésies. Il adresse aussi quelquefois aux ministres des questions sorte d'interpellations *ex abrupto*, qui n'ont point passé par la filière des bureaux et qui amènent parfois des explications importantes, c'est ainsi que récemment il a amené le gouvernement à déclarer qu'il laisserait toute liberté d'action au commerce des grains et n'interviendrait en aucune façon.

Quant à M. Morin, quoique sa chevelure abondante et d'un noir irréprochable, sa taille mince, petite et élégante le fassent prendre pour le cadet de M. Haetjens, il est au contraire son aîné. Il a fait partie de l'assemblée constituante de 1848, et n'a pas cessé, sauf une interruption de quelques mois, de faire partie de nos assemblées délibérantes. Il fut après le coup d'Etat de 1851 membre de la Commission consultative. Il a ses propriétés à Dieu-Le-Fit, bourg du département de la Drôme où il a et dirige de vastes fabriques de drap commun. Il a acquis ou recueilli par héritage une grande fortune dont il fait un noble usage.

M. Morin a la voix pleine, le geste sobre et ne manquant pas de noblesse ; son style est un peu plus châtié que celui de M. Haetjens, sa phrase mieux arrondie ; il est plus soucieux de la forme, sans vouloir jamais négliger le fond. Il aborde parfois les grandes questions internationa-

les, mais sous leur aspect le plus modeste. C'est ainsi qu'il a plusieurs fois entrepris la Chambre de la question danoise. C'est lui qui soutint l'amendement collectif dont nous parlons plus haut. Il a été l'âme de ce voyage semi-officiel fait en Danemark au mois de juillet dernier par quelques députés français, et qui a été une série d'ovations.

M. Morin donne à ses collègues un exemple que quelques-uns sont tentés de ne pas suivre : il est toujours vêtu d'une manière irréprochable. Ses habits du couleur sombre, d'une coupe savante, sont toujours du meilleur goût. Il ne vient pas aux séances comme certains députés toujours en tenue de fantaisie comme s'ils étaient sur le boulevard ou sur le turf. M. Morin, de mœurs douces, de relations agréables, se permet parfois des épigrammes en vers qu'il fait passer à ses voisins, mais qu'il ne livre pas à la publicité.

M. Piccioni est le véritable type du Corse perfectionné par la civilisation parisienne et le suffrage des électeurs toulousains. Certes ce ne sont pas les affinités physiques qui l'ont rendu sensible aux intérêts du Danemark, car son aspect est du méridional le plus pur : peau brune, sur laquelle la petite vérole a laissé des traces, cheveux noirs commençant à blanchir, accent prononcé, geste énergique. Il n'abuse pas de la parole, mais il en use quelquefois surtout lorsque surgit l'une de ces questions de municipalités qui divisent si profondément les habitants de la cité des capitouls et des Jeux-Floraux. Nous ne croyons pas pourtant que M. Piccioni ait, comme son collègue M. Liégeois, obtenu un des prix fondés par Clémence Isaure.

CH. CAHOT.

CHRONIQUE DU JOUR

S'il fallait en croire une feuille de Paris, le gouvernement ne songerait pas à organiser immédiatement la garde nationale mobile dans tous les départements à la fois. Elle serait formée provisoirement dans les provinces frontalières. Pour les provinces du centre, on dresserait les cadres, que l'on remplirait au fur et à mesure des armements.

Nous croyons savoir qu'il n'est pas le moins du monde question de « favoriser » ainsi une partie du territoire au « détriment » de l'autre. L'organisation de la garde nationale aura lieu simultanément dans tout l'Empire ; seulement, comme elle prendra du temps et beaucoup, certaines localités, certaines légions pourront recevoir plus tôt que les autres l'armement et l'équipement nécessaires. On ne présume pas que les réunions et exercices puissent commencer avant le mois d'août prochain.

Encore un signe des plus pacifiques ! Un journal assure que le maréchal Niel vient d'envoyer en Angleterre une commission de plusieurs officiers français chargés d'assister aux prochaines manœuvres de grosse artillerie et de rendre compte au ministre de la guerre des résultats obtenus par le fusil Snider. Ces officiers doivent également visiter le camp d'Aldershoot.

La correspondance d'un journal belge a parlé de l'envoi d'une circulaire du ministre de la guerre, relative aux mesures à prendre par les troupes dans les cas de rassemblement, etc. La *Patrie* dit que cette circulaire n'existe pas, et que la nouvelle de la feuille belge ne repose sur aucun fondement.

Le même journal dément encore le retour de M. Benedetti à Paris, annoncé par quelques journaux.

Un décret a annoncé le transfert du chef-lieu d'arrondissement de Savenay à Saint-Nazaire. Cette nouvelle a excité un enthousiasme indescriptible parmi les habitants de la ville préférée par l'administration. Une correspondance adressée au *Phare de la Loire*, raconte les élans de joie auxquels le décret a donné lieu. Saint-Nazaire, écrivait-on, pavait ses fenêtres ; enthousiasme général ! Un tambour de la compagnie des pompiers se promène, suivi d'un agent de police, donnant lecture de la dépêche du préfet au maire. Une troupe de bambins, s'augmentant à chaque instant, s'égosille à pousser le cri : « Vive M. le préfet ! » L'écho, de tous côtés, répète ces acclamations. Et c'est ainsi que se termine la fête. Un agent de police, un tambour de pompiers ! O majesté de la civilisation actuelle !

Quot qu'en aient dit le *Siccle* et l'*Opinion nationale*, l'appel fait par Mgr l'archevêque d'Alger à la charité catholique n'a pas été sans réponse. Le montant des souscriptions en faveur des victimes de la famine, en Afrique, s'élève aujourd'hui à plus de 100,000 francs. Les journaux anti-papistes doivent être convaincus que ceux qui donnent si généreusement pour le denier de saint Pierre, ne ferment ni leur cœur ni leur bourse aux infortunes qui leur sont signalées.

Une société de patronage fonctionne à Alger, recueillant les dons ; cette société a déjà fait parvenir une somme de 10,500 francs. Dans quelques mois, les vieillards européens des deux sexes auront donc un asile pouvant contenir cent personnes, qui seront gratuitement entretenues jusqu'à leur mort.

Comme on le voit, la charité catholique est au-dessus de toutes les attaques et de toutes les calomnies !

Le roi d'Arucanie et des Palagos.

Orelie-Autoime 1^{er}, aujourd'hui souverain en vacances, joint à ses talents administratifs tous les agréments d'une éducation littéraire. Il écrit le français mieux probablement qu'il ne parle la langue de ses sujets dévoués. Il vient d'adresser une lettre à MM. les députés, ses compatriotes, où il essaye de leur persuader avec beaucoup d'éloquence, ma foi ! que l'unité de l'Allemagne est une chose de peu d'importance, et qu'ils doivent veiller avant tout, à la restitution de l'Arucanie. Orelie-Autoime demande une expédition dans ces pays perdus. — Une expédition ! — y songez-vous ? — Eh ! mon Dieu ! oui. — On en a fait qui sont allées presque aussi loin, qui nous ont coûté beaucoup plus cher et qui étaient moins raisonnables ! Après tout, l'ex-roi a parfaitement raison de redemander une couronne qui lui est due. Il a été trahi, livré à ses ennemis et aux ennemis de la France. Ayons pour lui une parole d'encouragement, et espérons qu'il finira ses jours sur ce qui n'a pas été le trône de ses pères.

Pour la chronique du jour : A. DORMEUIL.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance extraordinaire du 2 janvier 1868

(Suite. — Voir le *Journal de Roubaix* du 29 janvier.)

M. LE RAPPORTEUR continue : XIABUON.

Pour revenir à la question des fourneaux économiques, les renseignements pris ont été ceux-ci :

Lille comptant six fourneaux qui fonctionnent ; chaque fourneau coûte 1,200 fr. plus le local qui le plus souvent s'obtient par la bienfaisance des industriels.

Pour premier fond d'établissement, l'Empereur a donné sur sa cassette 10,000 fr. la ville a voté une somme de 12,000 fr. une souscription a fourni jusqu'à ce jour : 30,000 fr.

Capital d'établissement... 52,000 fr.

Toutes les portions sont vendues à raison de cinq centimes.

Viande, 70 grammes : 5 cent.

Bouillon, le demi-litre : 5 cent.

45 centilitres de haricots au gras : 5 c. (côte 6 à 7.)

45 centilitres de rix au gras : 5 cent. (on n'est pas en perte.)

Cette question des fourneaux économiques n'ayant pas été étudiée à fond, la commission n'ayant pas été réunie depuis qu'elle a été primitivement agitée, votre rapporteur pense qu'il y a lieu d'en suivre l'étude, et de vous en faire prochainement un rapport plus détaillé.

Signé : L. Eeckman, Henry Ternynck, L. Voreux, J. Renaux-Lemerre.

M. ECKMAN complète son rapport par différents renseignements.

M. DUBAR approuve complètement les distributions de soupes aux enfants des asiles, en regrettant toutefois que la mesure ne soit pas plus étendue. Il reconnaît les difficultés d'un service de fourneaux généralisés ; mais il pense que bien des obstacles signalés au rapport peuvent être atténués (surtout en ce qui concerne la dépense qui en résulterait).

D'abord la vente des portions peut avoir lieu, non à perte, mais au prix de revient ; puis ces nouveaux secours ne seraient pas donnés en supplément mais souvent en remplacement de pain ; cette modification donnerait au pauvre pour une même somme d'argent une nourriture plus substantielle et plus hygiénique ; il prie la commission d'examiner cette question.

M. Ach. Sioen pense que l'Administration du Bureau de bienfaisance, qui connaît les pauvres, pourrait se charger de la distribution des bons.

M. A. Prouvoost partage cet avis. Il donne des renseignements sur ce qui se passe à Valenciennes, où les fourneaux économiques fonctionnent dans d'excellentes conditions.

M. DELLEBECQ-DESFONTAINES ne discute pas l'utilité de cette nouvelle institution, mais ce qu'il trouve de plus urgent, c'est l'organisation d'une bonne distribution de soupes aux enfants des asiles.

M. ECKMAN parle d'un projet d'installation de fourneaux chez les industriels qui voudront bien mettre certains locaux de leurs établissements à la disposition de l'œuvre ; il pense aussi qu'une commission composée d'un certain nombre d'ouvriers pourrait rendre d'immenses services.

M. WIBAUX signale les empêchements et les difficultés qu'il y aurait pour beaucoup d'industriels à permettre l'installation de ces fourneaux dans leurs établissements, il ajoute que ce qui est pratique et même facile dans les ateliers situés à la campagne, présente des impossibilités dans les villes.

M. TERNYNCK discute la question sous un point de vue tout différent. Personne ne peut, dit-il, méconnaître les avantages que l'adoption du projet doit offrir à une certaine classe de la population, surtout si le débit des aliments se fait avec une perte pour la caisse municipale ; mais il ne faut pas oublier la position des nombreux contribuables vivant d'un petit commerce qui se trouverait complètement anéanti par la concurrence qui lui serait faite par la ville elle-même. Il n'en faut pas d'autre expérience que ce qui se passe à Lille et dans plusieurs autres localités où le mécontentement se manifeste d'une façon très-sérieuse. Dans l'état actuel des